

Etats et possibilités de migration des poissons migrateurs amphihalins des bassins Charente et Seudre

Comité technique n°2 – Saintes et visio, le 16/06/2020

Liste des présents :

- Abdallah Yann, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Adam Gilles, DREAL Aquitaine ;
- Albert François, MIGADO – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Bergé Julien, bureau d'études SCIMABIO Interface ;
- Berthier Caroline, DiR OFB ;
- Buard Eric, CREAA – Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Charrier Fabien, bureau d'études FISH-PASS ;
- Colleu Marc-Antoine, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Postic-Puivif Audrey, EPTB Charente - Cellule Migrateurs Charente-Seudre ;
- Rambaud Sylvie, Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- Sirot Baptiste, EPTB Charente.

Personnes excusées :

- Gracia Jean-François, Département de la Charente ;
- Laroche Isabelle, Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Luis Florent, Département de la Charente-Maritime.

Introduction de M. SIROT

Rappel des sujets à aborder en séance, notamment le bilan des enquêtes auprès des acteurs du territoire. Importance également d'aborder les suites et perspectives (cf. partie Bilan/Stratégie de gestion des POMI sur le territoire) car la Cellule Migrateurs Charente-Seudre (CMCS) est engagée pour les 6 mois à venir dans la construction du prochain programme d'actions 2021-2025.

Introduction de M. ABDALLAH

Présentation du déroulé de la séance et rappel des objectifs de l'étude

Présentation de M. Bergé – Les bases de données « suivis biologiques » et obstacles

Préambule relatif au travail de base de critique de la qualité du réseau hydrographique disponible en format SIG. Illustration de la puissance de l'outil R pour tester cette qualité.

Sur les BV Charente et Seudre, le réseau se révèle très complet et permettra donc, avec un minimum de corrections à réaliser, de produire des analyses couplées entre le logiciel R et le SIG (QGIS). Ce travail sera particulièrement intéressant pour les indicateurs exprimés en pK (point kilométriques).

M. Bergé poursuit avec la présentation théorique de l'architecture des tables de la future base « suivis biologiques » sous la forme de schémas conceptuels illustrés à l'écran. D'après la réunion récente entre M. Bergé et la CMCS, et un premier travail de M. Bergé, il a été identifié le besoin de créer 43 tables. Il est possible de mutualiser certaines tables. A discuter au gré de la conception de la structure de ladite base.

En parallèle de l'architecture des tables, M. Bergé a commencé à créer quelques scripts pour intégrer automatiquement certaines données extérieures dans les tables. Un exemple est présenté en séance : développement d'un utilitaire (macro Excel) pour le rapatriement automatique des données de débits depuis la Banque Hydro. Point de vigilance souligné par M. Buard, l'intégration des données une fois que celles-ci ont bien été validées par le producteur (majoritairement DREAL). M. Bergé indique qu'il n'y a pas d'automatisation possible et que c'est donc la Cellule qui devra vérifier cette information avant de déclencher le rapatriement auto d'une ou plusieurs années et/ou stations.

Les tables sont organisées en différents groupes.

Groupe « données environnementales »

Mme Berthier souligne à ce titre qu'il faudra veiller au type de données « Qualité des Eaux » que la CMCS souhaitera rapatrier. M. Bergé rajoute qu'il faudra bien identifier les différentes sources de données disponibles, par exemple issues de suivis portés par l'EPTB Charente. M. Sirot explique qu'en effet, l'EPTB porte différents suivis « qualité », de nouveaux suivis sont en projet dans le cadre du SAGE Charente. Ces suivis sont financés par l'Agence de l'Eau et à ce titre, l'EPTB assure une bancarisation des données produites par ces suivis pour l'Agence. A noter l'installation prochaine d'une sonde multiparamètres dans la partie estuarienne de la Charente : ces futures données importantes seront à intégrer à la base de données. Les données de cette sonde seront gérées (vérifiées, bancarisées) par l'Université de Bordeaux et alimenteront également la plateforme de données E-tiage. M. Sirot précise qu'il y a probablement des passerelles à anticiper entre cette plateforme et notre future base. Il invite à ce titre M. Bergé à participer à une visio sur E-tiage le 23/06 prochain matin.

M. Charrier complète en signalant que les données générées dans le cadre du réseau DCE des masses d'eau de transition étaient gérées par IFREMER avec un site web dédié. M. Charrier précise que les données « poissons » sont récupérées par l'IRSTEA qui les transfère ensuite. M. Buard indique que les données « poissons » de ce réseau sont d'ailleurs déjà utilisées dans le cadre du Tableau de Bord pour le compartiment « Estuaire ».

Accès page IFREMER bassin Adour-Garonne :

envlit.ifremer.fr/surveillance/directive_cadre_sur_l_eau_dce/la_dce_par_bassin/bassin_adour_garonne/fr

Mme Berthier précise qu'il existe aujourd'hui l'équivalent du SIE pour le milieu marin, intitulé le Service d'Administration des Référentiels Marins. Accès au site web : <https://www.milieumarinfrance.fr/>

M. Bergé précise que l'état des masses d'eau devra être renseigné à chaque fois qu'un nouveau bilan sera fait, pour tenir la base le plus à jour possible.

Mme Berthier souligne la nécessité de distinguer l'état des lieux de l'état des eaux qui sera intégré à la base, l'état des eaux étant revu chaque année.

Groupe « Vidéo-comptage »

Prévoit l'intégration des très nombreux évènements de fonctionnement de l'outil SYSIPAP (logiciel de gestion installé sur le site de Crouin). Possibilité de sorties graphiques automatisées. De nombreux traitements sont déjà réalisés par le prestataire chargé du suivi de la station de Crouin (société SCEA). L'objet n'est donc pas ici de créer des doublons mais bien de prévoir des sorties complémentaires au travail de SCEA.

M. Bergé explique qu'il n'est pas envisageable de rapatrier directement les sorties produites dans le cadre de STACOMI (base construite différemment) et que celles-ci devront donc être stockées parallèlement à la base.

Groupe « Linéaires accessibles »

Pas d'observation particulière à ce stade

Groupes « Espèces poissons »

Il s'agit de la partie la plus complexe à construire en lien avec la grande diversité de type de données. Le plus complexe concerne l'Anguille européenne (origine/type de données très hétérogènes). M. Bergé indique à ce titre qu'il y aura probablement nécessité de rediscuter l'organisation des données avec la CMCS au cours de la construction des tables. À titre illustratif, M. Albert fait remarquer que la D50 est uniquement calculée aujourd'hui à partir des données de pêches électriques et non en intégrant également les données issues des suivis « Flottang » et « pêches aux verveux ». M. Buard précise que les pêches aux verveux sont spécifiques aux habitats « marais » et au suivi des populations en place (écophase sédentaire du cycle biologique de l'espèce). Cela étant, à terme, l'objectif de la CMCS est de pouvoir intégrer l'outil « Flottang » dans le calcul de cette D50, notamment en complément du réseau de pêches électriques. Ce sera à anticiper dans la construction de la base.

Groupe « inventaires non-spécifiques »

Il s'agit de données multi-espèces, à partir de la récupération de tous les résultats des pêches électriques réalisées sur le territoire par différentes structures. M. Bergé cible les DDT pour avoir accès à ces données. M. Charrier et Mme Berthier expliquent que les DDT(M) sont effectivement destinataires des données issues de ces pêches mais qu'en majorité, ces données sont stockées et non bancarisées sous un format électronique facilement disponible (certains rapports ne sont disponibles qu'en format pdf). Il serait probablement plus efficace de se rapprocher des fédérations départementales de pêche mais également des structures de gestion et maîtres d'ouvrages locaux pour les pêches réalisées ou commandées par ces différents acteurs.

Groupe « prélèvements pêches »

Question de M. Adam valable pour l'ensemble des groupes de données et relative à l'appréciation *a posteriori* de la qualité des données bancarisées. M. Bergé répond qu'il y aura plusieurs moyens de permettre cette appréciation : l'analyse critique de la validité des données pourra être établie par un tiers (exemple le producteur de la donnée) avant son intégration dans la base (cas par exemple des données de débits de la banque hydro par la DREAL) ; ou bien la qualité de la donnée est appréciée par les opérateurs de la CMCS au moment de la bancarisation ; ou encore le développement d'indicateurs mathématiques permettant une appréciation objective de cette qualité (exemple, la durée du temps de bon fonctionnement de la station de Crouin durant la période cible de migration peut être fait. Globalement, ce travail devrait être assez simple à mettre en place pour les données environnementales, probablement plus complexe sur les données biologiques (travail à axer sur la notion d'effort de suivi, de représentativité de la donnée ?).

Point sur la base Obstacles, M. Bergé et M. Charrier.

Travail en cours mais décalé par rapport à celle des données biologiques car temps de rapatriement de la donnée plus important et complexité des étapes de couplage/validation.

Actuellement, deux bases « ouvrages » sont utilisées par la CMCS : base ROE (version 7) + base ICE interne à la Cellule. Cette 2^{nde} base est jugée plus à jour que le ROE. Couplage en cours par FISHPASS sous Excel + consultation des syndicats pour juger de l'exhaustivité et de la représentativité des données disponibles. Travail probablement achevé pour septembre 2020 (dépend de certains retours des syndicats notamment).

Environ 200 ouvrages (hors marais) identifiés dans la base ICE (voir tableau diapositive n°37) ne figurent pas dans le ROE. Mme Berthier précise qu'aujourd'hui, on ne parle plus de version de la base ROE dans la mesure où celle-ci est désormais gérée en flux, c'est à dire actualisée au fil du temps. M. Adam indique que la dernière version disponible est effectivement datée du 13 juin 2020 avec 1 400 ouvrages nouvellement validés depuis septembre 2019, dont quelques-uns concernent Charente-Seudre.

Durant le travail de couplage entre les 2 bases, FISHPASS a notamment identifié des incohérences dans les codages pour des ouvrages identiques. En particulier, dans le ROE, un même ouvrage peut être lié à plusieurs sous-ouvrages (cas des chaussées multiples par exemple). En principe, des liaisons sont établies pour qu'il y ait une cohérence entre l'ouvrage et ses sous-ouvrages mais Mme Berthier précise qu'il est probable que les liaisons ne soient pas effectives sur tous les ouvrages.

On identifie ici un besoin de travail conjoint entre le bureau d'études et les services de l'OFB. M. Sirot indique que la référence doit être la base ROE et que le travail de vérification/complément doit d'abord être engagé sur le ROE puis intégré à la nouvelle base « ouvrages » de l'EPTB. Le marché prévoit une prestation complémentaire pour que le bureau d'études saisisse les nouveaux ouvrages dans GeObs. En revanche, il n'est pas prévu qu'il se charge de vérifier/corriger les ouvrages existants. FISHPASS réalisera donc le travail d'intégration des nouveaux ouvrages et fournira à l'OFB un tableau Excel indiquant les vérifications/modifications nécessaires identifiées sur les ouvrages déjà existants dans le ROE. Les services de l'OFB se chargeront ensuite de faire, au besoin, la mise en qualité du ROE sous GeObs. Mme Berthier encourage, si ce travail de mise en qualité se révèle important, à bien prévenir en amont les services de l'OFB pour faciliter la planification de ces tâches.

M. Charrier souligne le cas des ouvrages sans coordonnées GPS, le bureau d'études ne pourra clairement pas compléter cette donnée manquante dans le cadre de la présente étude. Des données complémentaires sont en cours d'acquisition sur certains bassins mais ces données ne sont pas encore disponibles (études toujours en cours). Ces données sont susceptibles de faire évoluer sensiblement les statistiques relatives aux ouvrages sur le territoire. M. Sirot évoque l'exemple du BV du Né (uniquement coordonnées XY disponibles) où une étude très récente fait état de la présence de 700 ouvrages (contre 234 identifiés actuellement).

À l'avenir, les participants s'accordent sur la nécessité que les données « ouvrages » soient intégrées dans GeObs par les bureaux d'études mandatés par les syndicats pour les études ou les travaux. À intégrer dans les CCTP directement. Mme Berthier précise que tous les syndicats doivent déjà être formés à l'outil GeObs (confirmation de M. Albert) et que dans tous les cas, y compris pour les BE, la formation se fait sur une seule demi-journée et qu'il est possible d'en organiser une si besoin.

Bilan des questionnaires auprès des acteurs du territoire, M. Charrier

M. Sirot souligne que s'agissant de l'état de dégradation des populations, l'enquête fait ressortir la problématique du bouchon vaseux et du silure parmi les paramètres à prendre en compte.

Parallèlement, nombre de ces mêmes acteurs ne se prononcent pas lorsqu'on les interroge spécifiquement sur les effets attendus de ces 2 paramètres. Il faut donc avant tout interpréter ces informations comme la mise en évidence d'un manque de connaissance sur ce sujet. M. Charrier précise en outre qu'on est ici sur l'expression du ressenti des acteurs interrogés et que le résultat n'a donc pas vocation à produire une vision objective sur ces sujets.

Mme Berthier fait une remarque sur la partie réglementaire et notamment sur l'expression du souhait d'extension de la Liste 2. Clairement, dans le contexte de la politique apaisée de restauration de la continuité écologique, la tendance ne va pas vers l'extension mais plutôt la priorisation d'intervention au sein des ouvrages déjà listés. M. SIROT précise qu'il était important d'intégrer cette notion au questionnaire dans la mesure où il s'agit encore d'une action prévue dans le SAGE. Aussi, malgré le rétropédalage de la politique nationale, l'EPTB reste force de proposition pour compléter les listes d'ouvrages actuelles en vue d'une évolution de la Liste 2.

Autre remarque de Mme Berthier sur les aspects financiers. Est-ce que certains syndicats ont évoqué l'acquisition foncière (ex : Dronne) dans leurs réponses ? M. Charrier indique qu'il n'y a pas eu de propositions en ce sens. En revanche, M. Sirot précise que c'est une action promue dans le cadre du SAGE (idem pour le volet hydromorphologie).

M. Sirot revient sur la volonté des acteurs interrogés de s'investir davantage dans la gestion des POMI sur les bassins Charente-Seudre. Il serait probablement intéressant d'envisager de les associer aux différentes réunions de travail relatives à la construction et l'animation des programmes d'actions des POMI. C'est une demande qui a d'ailleurs déjà été clairement exprimée par le syndicat de la Seudre. S'agissant de l'aspect « informations », M. Albert fait remarquer que de nombreux outils sont déjà en place et qu'il existe la commission de suivi du programme d'actions qui se tient en début et fin de programmation. Intérêt d'augmenter la fréquence de cette commission ? Pas évident car celle-ci a, par le passé, été volontairement réduite car la participation avait tendance à s'éroder...

Remarque de M. Albert relative aux graphiques sur les ouvrages traités/non-traités par sous-bassins versants. Il est indiqué « informations 2020 », il faut préciser ici que les chiffres présentés n'intègrent pas les futurs aménagés liés aux travaux programmés pour l'étiage estival 2020.

Discussion autour des ouvrages dits d'intérêt majeur. Mme Berthier interroge pour savoir si ce point émane d'une volonté de l'EPTB ? Dans la politique « continuité apaisée », et pour rappel, la priorité est donnée par défaut aux axes majeurs de migration des amphihalins (cf. ici axe Charente). Donc qu'entendons-nous ici par cette notion d'intérêt majeur ? M. Sirot confirme qu'il s'agit d'une volonté de l'EPTB, dans la perspective d'identifier, à partir des retours des structures locales, des ouvrages reconnus par le plus grand nombre comme présentant un intérêt particulier pour les migrateurs, malgré leur non-classement en Liste 2. Sur ce type d'ouvrages, dans l'hypothèse où la structure locale ne se sentirait pas légitime ou en capacité d'intervenir, on pourrait alors prévoir l'intervention d'une structure « supra » (ici l'EPTB Charente) pour s'investir, y compris financièrement, dans l'intérêt commun. Mme Berthier souligne l'importance de bien définir les critères de détermination du caractère d'intérêt majeur, car il y a un risque que les propriétaires d'ouvrages non-concernés se servent de ce fait pour « jouer la montre ».

Concernant les données « hydroélectricité » sur le territoire, Mme Berthier suggère de contacter EDF pour connaître les contrats de rachats d'électricité en vigueur sur les cours d'eau concernés. Cette initiative a déjà été réalisée avec succès dans le cadre d'autres études. Mme Berthier se renseigne afin de fournir à FISHPASS la marche à suivre et les contacts chez EDF.

Bilan/Stratégie gestion POMI sur Charente-Seudre

Mission en cours de réalisation. Travail de recherches bibliographiques déjà réalisé, de même que la consultation des acteurs locaux au travers du questionnaire d'enquête (celle-ci ayant fait l'objet de la production d'un rapport de synthèse).

Il est prévu de produire un livrable en version 1 à destination de la CMCS pour réflexions et échanges au 3 juillet 2020. Échanges entre BE et CMCS prévus courant été pour production du livrable VF à horizon fin septembre 2020.

Plannings-Calendrier

Prochain COTECH (n°3) à caler entre le 20 et le 26 août 2020

Prochain COPIL (n°2, mi-parcours) prévu première quinzaine de septembre 2020

La CMCS initiera des Doodle pour caler plus précisément les dates de ces 2 prochaines rendez-vous.

La finalisation de l'étude est aujourd'hui prévue pour fin d'année 2020, début 2021 au plus tard (décalage d'environ 2 mois du calendrier en lien avec le confinement Covid-19).